

Article 31 du Règlement

et remise au Service canadien des parcs qui l'a restaurée pour en faire un lieu commémoratif. Cette maison est ouverte au public depuis 1976 et elle reçoit des visiteurs du monde entier, mais en particulier de Chine où le travail humanitaire du Dr Bethune est considéré comme héroïque.

• (1110)

Le 3 mars, en collaboration avec le Frontier College, la bibliothèque publique de Gravenhurst et le Muskoka Literacy Council, la maison commémorative de Bethune patronne une «célébration de la lecture», où on lit des histoires en l'honneur du Dr Bethune.

Je présente tous mes vœux aux participants à l'occasion de cette célébration de l'anniversaire du Dr Bethune.

* * *

LA SEMAINE DE LA VISION

Mme Hedy Fry (Vancouver—Centre, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à porter à l'attention de la Chambre que, du 6 au 11 mars prochains, au Canada, se tiendra la Semaine de la vision. Cette année, la semaine se déroule sous le thème «L'espoir est en vue: il y a un lien indéniable entre une bonne vision et l'alphabetisation.»

La triste vérité, c'est que de nombreux Canadiens ont de la difficulté à lire parce qu'ils ne voient pas bien. Un enfant sur six a des problèmes de vision qui rendent la lecture et l'apprentissage difficiles. Si nos enfants ne peuvent pas distinguer les mots au tableau ou dans les livres, comment pouvons-nous attendre d'eux qu'ils apprennent à lire?

Le problème n'est pas particulier aux enfants. Les trois quarts des adultes qui ne lisent pas facilement ont aussi des troubles de vision.

Le hic, c'est que ce ne sont pas tous les troubles de vision qui sont faciles à détecter. Nous savons cependant que plus ces troubles sont détectés et corrigés rapidement, plus vite les enfants—et aussi les adultes—pourront commencer à apprendre à lire, et plus vite ils sortiront du rang des analphabètes.

L'essentiel, c'est de prendre conscience de tout cela. J'invite les députés à se joindre à moi et aux 2 800 optométristes pour rappeler aux Canadiens. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

[Français]

LES PROGRAMMES SOCIAUX

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, la ministre de la Sécurité du revenu, M^{me} Jeanne Blackburn, a vivement dénoncé, hier, le désengagement du gouvernement fédéral du financement des programmes provinciaux d'aide sociale, d'éducation et de santé. Malgré les coupures fédérales de 7 milliards de dollars sur trois ans, le gouvernement du Québec devra toujours apporter son soutien aux 240 000 enfants de parents pour qui l'aide sociale est le dernier recours.

Comme un bourreau aveugle, la hache à la main, le gouvernement fédéral coupe dans les programmes sociaux sans connaître l'impact de ces coupures sur la population. D'un trait de plume, Ottawa oblige le gouvernement du Québec à faire des choix

douloureux dans ses services sociaux sans pour autant supporter l'odieuse de ses décisions.

Il est grand temps que les Québécois se mettent à l'abri de telles coupures unilatérales. La seule solution qui s'offre à nous est le rapatriement des impôts que nous payons à Ottawa pour ensuite décider entre Québécois la part du bien commun que nous désirons partager.

* * *

[Traduction]

LES GARDERIES

M. Jim Silye (Calgary—Centre, Réf.): Monsieur le Président, le ministre du Développement des ressources humaines a visiblement échoué dans sa tentative de réformer le système de garderies du Canada.

Divers programmes de garde d'enfants coûtent plus de 8 milliards de dollars par année, mais nombre d'enfants vivent encore dans la pauvreté, et nos tribunaux sont remplis de familles qui intentent des poursuites en vertu de la charte, pour contester la nature discriminatoire de la politique du gouvernement.

La mesure d'initiative parlementaire que je présente, le projet de loi C-247, assure à tout contribuable qui a un enfant une déduction d'impôt directe, quel que soit le genre de service de garde d'enfants qu'il utilise et quel que soit son état matrimonial. En conférant plus de responsabilités aux gens, ce projet de loi leur donnera aussi plus d'argent non imposable pour leur permettre d'assumer ces responsabilités.

Dans le document sur la réforme sociale, le ministre a discuté du nombre de places en garderie et de possibilités d'horaire flexible pour les parents, mais il n'a rien dit du manque d'équité du régime fiscal actuel, de contestations judiciaires en vertu de la charte ou des parents qui restent à la maison pour élever leurs enfants. Une telle mesure aurait, selon lui, été trop audacieuse. Je suis sûr que la députée d'en face est d'accord avec cette affirmation. Je ne vois pas pourquoi cela semble si audacieux pour la députée de Halifax que d'avoir un allègement fiscal pour les parents surchargés d'obligations.

Évidemment, pour quelqu'un qui n'a pas le même. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

LA PÊCHE EN EAU DOUCE

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Monsieur le Président, la pêche en eau douce a un rôle important à jouer dans l'économie de notre pays, en particulier dans les régions septentrionales de nos provinces.

Le Comité permanent des pêches et des océans, qui vient de terminer l'examen tant attendu du fonctionnement de l'Office de la commercialisation du poisson d'eau douce, a présenté ses recommandations au ministre des Pêches.

D'après les réactions que j'ai reçues de groupes liés à la pêche en Saskatchewan et qui s'intéressent à l'avenir de ce secteur et, par conséquent, à l'avenir économique de ces régions, les recommandations du comité vont trop loin.

On peut et on doit apporter des changements à la pêche en eau douce afin d'améliorer les débouchés ainsi que la participation et le revenu des personnes concernées.